

efforts spasmodiques pour brouiller les principales nations de l'Europe. »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Londres, 15 juin. — Aujourd'hui, dans la chambre des lords, lord Brougham demande quelles mesures ont été prises, pour se procurer les marins nécessaires dans un moment où la situation politique de l'Europe est incertaine. Lord Malmesbury répond que bien que toutes les mesures aient été prises pour pouvoir recruter la flotte à un moment donné, une commission spéciale est, en outre, chargée de prendre les informations les plus détaillées à ce sujet.

Londres, 16 juin. — Dans la séance de la Chambre des communes, en réponse à une interpellation de M. Deasy, M. Fitzgerald a déclaré que l'Angleterre et la Sardaigne ne comptaient pas sur la restitution de Cagliari. Le comte Malmesbury, dans sa dernière note, avait annoncé au gouvernement Napolitain que la Sardaigne allait présenter une note semblable; mais par suite d'un retard, cette dernière note ne fut pas présentée. L'Ambassadeur Piémontais à Londres se déclare satisfait du résultat. Le gouvernement de S. M. produira sa correspondance avec Naples. — Hayas.

EXTÉRIEUR.

CHINE. — Les dernières nouvelles que nous avons de la Chine nous sont données par le *Pays*. Nous lisons dans ce journal :

« Une correspondance récente nous permet de préciser les faits qui se sont passés en Chine jusqu'au 15 avril dernier.

« Les ambassadeurs alliés ayant décidé qu'il y avait lieu, malgré l'envoi d'un commissaire extraordinaire à Canton, de se mettre en rapport direct avec la cour de Pékin, sont partis le 14 avril pour le Petchi-li.

« Le baron Gros est à bord de la frégate à vapeur *Audacieuse*, qu'accompagne la canonnière de 1^{re} classe la *Fusée*. Lord Elgin est à bord de la frégate à vapeur *Furious*, qu'accompagne la canonnière anglaise la *Slancey*.

« Le Petchi-li est un golfe formé par la mer Jaune, sur la côte de la Chine, entre les provinces Petchi-li, de Chyng-King et de Chan-Toung. Il reçoit deux rivières, le Liao-Ho et le Pei-Ho, qui va jusqu'à Pékin au moyen d'un canal établi à son extrémité.

« Les deux frégates doivent s'arrêter à Hei-Ting, excellent mouillage, situé à l'embouchure de Pei-Ho; de ce point, les ambassadeurs adresseront de nouvelles dépêches à l'Empereur et attendront sa réponse, qui, d'après tous les calculs, arrivera au plus tard dans la seconde quinzaine de juin. C'est seulement lorsqu'elle sera parvenue qu'on prendra un parti définitif. Quel que soit le système auquel on s'arrêtera, tout devra être terminé vers la fin d'octobre, car, à cette époque, les eaux du Petchi-li haissent tellement, par suite du changement de mousson, que les frégates et même les corvettes ne peuvent pas y rester.

« La présence dans le Petchi-li de bâtiments de guerre, qui y apparaîtront pour la première fois, ne pourra être ignorée de la cour de Pékin, car ce

point est mis en communication directe avec la capitale de la Chine par un système de signaux sémaphoriques parfaitement organisé. Ce fait unique dans les annales du Céleste-Empire devra produire une vive impression sur l'Empereur et sur les membres de son gouvernement.

« Nous avons annoncé que M^r Pall-goix était arrivé en Chine. Le journal *l'Univers* fait observer que nous voulons parler de M^r Pellerin, évêque de Biblos. *l'Univers* a raison; il y a eu de notre part une confusion de nom. M^r Pellerin, l'un des évêques de Cochinchine venant de Paris, a eu une entrevue avec l'amiral Rigault de Genouilly.

« Aux dernières dates, ce digne prélat, qui, pendant le séjour qu'il a fait en France, a rendu des services éminents aux intérêts catholiques, se préparait à partir pour son diocèse, mais avant son départ il avait écrit, dit-on, aux chrétiens de la Cochinchine qu'il savait de source certaine que la France pensait à eux.

« On venait d'apprendre que l'ambassade extraordinaire envoyée à Pékin par l'empereur d'Annam était arrivée à sa destination. La situation de ce pays devenait chaque jour plus mauvaise, et la séparation de Cambodge paraissait opérée d'une manière définitive. — A. Renaud. »

FAITS DIVERS.

Par décision du ministre des finances, l'intérêt attaché aux bons du Trésor public est fixé ainsi qu'il suit à partir du 17 juin :

À 2 1/2 0/0 par an pour les bons à trois mois.

À 3 0/0 par an pour les bons de quatre à cinq mois.

À 3 1/2 0/0 par an pour les bons de six à douze mois. (Moniteur.)

— On lit dans la *Meuse* :

« Un nouvel accident, qui aurait pu avoir de bien terribles conséquences, est arrivé vers onze heures du matin, entre Floreffe et Namur, sur le convoi de Paris, qui arrive à Liège à une heure de relevée. Voici les renseignements qui nous sont transmis à ce sujet :

« Sur ce convoi, se trouvaient quatorze chevaux de prix, appartenant à M. le comte Charles de Mercy-Argenteau et répartis dans six ou sept wagons. Le train suivait sa route à toute vitesse lorsque, arrivé à l'endroit que nous avons indiqué, le feu se déclara dans un de ces wagons où se trouvaient un palefrenier et deux chevaux. En quelques instants, les flammes prirent une grande intensité et envahirent tout le wagon. Le palefrenier, dont les vêtements étaient déjà à demi consumés, ne vit d'autre moyen d'échapper à une mort certaine que de sauter en bas du convoi. Les flammes gagnaient déjà le wagon suivant, qui contenait d'autres chevaux, lorsque le machiniste, s'apercevant de l'accident, arrêta le train. Les deux chevaux qui se trouvaient dans le wagon où l'incendie avait éclaté, étaient littéralement carbonisés, toute la partie supérieure de la voiture était réduite en cendres. Quant au palefrenier, on l'a relevé dans un triste état; son corps, tout couvert de brûlures, avait, en outre, reçu dans la chute de graves contusions; on espérait cependant pouvoir le sauver.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Un crime épouvantable a été commis hier dans la commune de Montreuil-Bellay. Un jeune conscrit qui se rendait à Saumur a été trouvé sans vie et horriblement mutilé, à un quart de lieue de Montreuil, sur la route de Saumur. — La justice informe.

M. l'inspecteur d'Académie communique la vote suivante au *Journal de Maine-et-Loire* :

« Dans une lettre pastorale récente au clergé et aux fidèles de son diocèse, M^r l'évêque d'Angers recommandait à MM. les curés de s'entendre avec les instituteurs afin de donner plus de développement au chant religieux, et Sa Grandeur voulait bien reconnaître à cette occasion l'accord de vues qui existe entre Elle et les autorités préposées à l'instruction publique sur un objet qui touche de si près à l'éducation chrétienne.

« Dans un certain nombre de localités, en effet, des efforts suivis sont faits, selon le désir du premier Pasteur du diocèse, afin d'initier les enfants au chant des cantiques et au chant des psaumes. Dans quelques-unes, on va plus loin encore, et l'entente qui s'est établie entre l'instituteur et le curé ou le vicaire de la paroisse, a permis cette année de faire exécuter une messe ou des parties de la messe en musique à plusieurs voix.

« Nous citerons particulièrement les écoles de Varennes-sous-Montsoreau et de Saint-Germain-des-Prés.

« M. l'inspecteur de l'arrondissement de Saumur écrit au sujet de la première de ces deux écoles :

« L'enseignement du chant est en grand progrès à Varennes-sous-Montsoreau, sous la direction de l'instituteur, et surtout de M. l'abbé Pinon, vicaire de la commune. Quarante-cinq élèves chantent à deux et trois voix des morceaux de musique sérieuse et s'en acquittent bien. Hier, c'était la Pâques des enfants; une messe a été exécutée, sous la direction de M. le vicaire et de M. l'instituteur Marteau, d'une manière très-satisfaisante. Des leçons de chant, auxquelles tous les élèves prennent part, sont données à l'école trois ou quatre fois par semaine.

« Pour Saint-Germain-des-Prés, nous laissons parler M. Dutertre, instituteur communal, dans un rapport qu'il adresse à l'inspecteur de son arrondissement et dont nous ne retranchons rien :

« Le 26 mai, l'école a été visitée par M^r l'évêque d'Angers.

« Dès le matin, les élèves ont assisté à la messe de Monseigneur, pendant laquelle ils ont chanté le *Veni Creator* et un *O Salutaris* solennel.

« Après la messe, les enfants des écoles ont été conduits vers Sa Grandeur et ont été admis, au milieu d'une pelouse verdoyante, à lui présenter leurs respectueux hommages. Le Prélat vénéré, ayant à ses côtés son clergé, celui de la paroisse et M. le comte de Boissard, maire de la commune, a écouté avec une affectueuse bienveillance des refrains au *Bon Pasteur* que lui ont chantés, avec accompagnement d'instruments champêtres, les plus petits élèves des écoles costumés en bergers et conduisant de jeunes agneaux.

« Ces chants ont été ensuite répétés par tous les élèves, petits garçons et petites filles.

Alors ils s'avancèrent à grands pas l'un vers l'autre, pour se placer réciproquement le canon sur la poitrine.

Le signal de faire feu se faisait attendre : l'Indien qui était chargé de le donner restait muet, car il entendait M. de Kergal qui courait de toutes ses forces en disant :

— Arrêtez! arrêtez! au nom du Roi, désarmez-les!

— Compte donc, misérable! s'écria Jules.

— Je vais compter moi-même, dit Fargeolles.

— Allez, Monsieur, répondit son adversaire. Fargeolles compta :

— Une! deux!

— Tu ne diras pas trois! hurla Gaussard en le repoussant rudement.

L'enseigne tomba sur le côté et pressa la gâchette involontairement. On entendit siffler une balle.

— Malédiction! s'écria-t-il avec rage, je l'aurais tué! J'ai droit à sa vie! je la veux!

— Monsieur Fargeolles, silence! dit le vieux capitaine de frégate, dont l'épée était étendue entre les deux officiers.

Jules, anéanti, les yeux hagards, la bouche béante, paraissait ne point comprendre ce qui se passait autour de lui.

La populace indienne, les marinières des chelingues, s'étaient ameutés. Les matelots du canot restaient stupéfaits.

— C'est égal, je l'ai sauvé, murmura Gaussard; mais

il ne s'en est pas fallu de l'épaisseur d'un fil à voile!

— Une chelingue, et qu'on me suive! reprit le commandant. Monsieur Renaud, marchez devant! Monsieur Fargeolles, suivez-moi! Allons Gaussard, une chelingue!

Deux minutes après, une barque du pays, chargée des officiers et des matelots de la corvette, prenait à sa remorque le youyou abandonné jusque-là en dehors de la barre et que les lames n'avaient pas encore roulé à la côte.

Quand on accosta le long du bord, l'équipage, occupé à laver le pont, suspendit curieusement le travail. Desbagues reçut à l'échelle le commandant.

— Appelez le capitaine d'armes! dit l'officier supérieur dont les regards se portaient alternativement de Jules à Fargeolles.

Le premier était pâle et tremblait de tous ses membres, la fièvre le glaçait. Gaussard et Papillon le soutenaient, sans leurs secours il serait tombé sur le pont.

Fargeolles était livide, ses yeux tournaient dans leurs orbites et s'injectaient de tous ses membres; sa face se contractait par fois, comme celle d'un homme atteint d'hydrophobie. Il se cramponnait convulsivement à un canon.

Le capitaine d'armes parut.

— Vous allez, dit le commandant, conduire l'un après l'autre ces deux messieurs dans leurs chambres, vous placerez un factionnaire à chaque porte avec défense

expresse de les laisser sortir, sous aucun prétexte. Vous me remettrez les épées de ces messieurs, car ils doivent garder les arrêts jusqu'à nouvel ordre.

Il fallut porter Jules qui s'était évanoui.

Le capitaine d'armes et l'infirmier donnèrent le bras à Fargeolles.

— Monsieur Desbagues, poursuivit le commandant, faites essayer le pont et battre l'assemblée.

XII. — FUREURS.

Un quart d'heure ne s'était pas écoulé depuis le retour du commandant, de Jules Renaud et de Fargeolles, — qu'il était ordonné à l'équipage de reconnaître l'élève de marine Desbagues pour officier en second.

Les autres élèves du bord furent répartis aux divers postes d'officiers, et le service reprit sa marche accoutumée.

Alors, seulement alors, le commandant descendit dans sa chambre. Lorsqu'il s'y vit seul, il ne fut plus forcé par le décorum à rester impassible et froid comme la justice. Le moment de pénibles réflexions était venu pour lui.

— Que faire maintenant? se demanda-t-il. Quel était son devoir? Son devoir d'officier d'abord, son devoir d'homme ensuite. Devait-il exécuter sa menace et traire les deux adversaires devant une cour martiale, celui-ci sous la prévention d'avoir abandonné son quart,

Du 10 au 17 juin.

Aussitôt après que le coupon a été détaché de la rente, on a vu ses cours soumis à une baisse inquiétante. Le 3 0/0 a été entraîné à 67 50. En même temps les chemins subissaient une nouvelle baisse, et les porteurs de titres commençaient à être pris d'une panique inquiétante. Mais, à partir de mercredi dernier, le marché s'est métamorphosé. Il a retrouvé de l'élasticité et de l'entrain. La rente n'a pas encore regagné son coupon, mais elle est en bonne voie. Le cours de 68 francs a été largement reconquis, et, ce qu'il y a de plus rassurant à la fois et de plus significatif, c'est que le comptant a pris, dans ce reveil, une part très-active. Les capitaux se sont montrés fort empressés, et le découvert a dû chercher son salut dans les rachats à tout prix.

Ce mouvement de hausse ne se justifie pas par des raisons nouvelles. Depuis le commencement de l'année, chaque mois, chaque semaine, on pourrait presque dire chaque jour, apportait son contingent d'arguments à la hausse, et, quelles que fussent les impressions des capitalistes, leur timidité, leurs inquiétudes, ils voyaient trop clairement la situation pour s'abandonner à un découragement sans mesure. Ils ne sont peut-être pas disposés à pousser très-loin cette reprise, mais ils sont bien décidés à ne pas laisser la baisse franchir certaines limites.

À l'égard des chemins, la réserve des capitalistes se comprenait dans certaines mesures. La diminution du trafic pendant les premiers mois de l'exercice actuel, non moins que les besoins d'argent des Compagnies et les dispositions rigoureuses des nouvelles concessions, avaient refroidi les dispositions du public pour ces entreprises. Mais voici que nous entrons dans une période de recettes meilleures; d'autre part, on assure que d'importantes modifications vont être apportées aux conditions financières des nouvelles concessions. Cette nouvelle a été accueillie avec une vive satisfaction à la Bourse, et a relevé immédiatement les prix des chemins de fer.

La liquidation de quinzaine, survenant au milieu de ces circonstances, a trouvé le marché très-bien disposé, et a donné à la hausse une vive impulsion, en contraignant le découvert à racheter. Il était temps. L'Orléans est remonté à 4233 francs, le Nord à 948, le Lyon à 775, l'Est à 635, le Midi à 515. Le progrès obtenu est considérable, et montre toute l'importance que l'opinion publique donne à la révision des cahiers de charges des Compagnies.

Le Crédit mobilier est calme de 630 à 640; le Crédit foncier se soutient à 610 et attire de nombreuses demandes, ainsi que les obligations foncières. Les valeurs industrielles donnent toujours lieu à des négociations peu suivies, à l'exception des Rivières qui sont recherchés à 97 50.

L'Assemblée générale de la ligne d'Italie aura lieu le 23 courant à Genève. On assure que, dans cette réunion, l'ouverture d'une section importante sera annoncée officiellement comme devant avoir lieu dans le courant de l'été.

Les obligations hypothécaires émises par la Société P. M. Millaud et Compagnie sont très-favorablement appréciées des capitalistes; l'argent recherchera toujours un placement comme celui-ci, entouré de garanties surabondantes, et rapportant 6 0/0 d'intérêt. A. DUPONT.
(Correspondance générale de l'Industrie.)

BOURSE DU 17 JUIN

3 p. 0/0 hausse 20 cent. — Ferme à 68 50.
4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Ferme à 94 50.

BOURSE DU 18 JUIN.

5 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 68 50.
4 1/2 p. 0/0 baisse 50 cent. — Ferme à 94 20

P. GODET, propriétaire-gerant

« Quelques instants après, Sa Grandeur s'est rendue à l'école, toujours accompagnée de M. le comte de Boissard, maire et délégué cantonal, de M. Bompois, vicaire général, de M. le curé de la paroisse et de plusieurs autres ecclésiastiques. »

« M. le grand-vicaire a interrogé sur l'instruction religieuse plusieurs des élèves les plus avancés, auxquels Monseigneur a daigné accorder des marques de sa satisfaction. »

« L'instituteur ayant ensuite fait placer ses élèves en classe de chant, a fait exécuter, à l'aide d'une gamme chiffrée au tableau noir, un cantique et un motet, puis un hymne tout entière écrite en notation chiffrée sur un autre tableau. »

« Monseigneur a paru satisfait du résultat obtenu à l'école dans l'étude du chant religieux, en a manifesté, à plusieurs reprises, sa satisfaction, et en a laissé de nombreux témoignages. »

« Dans une courte allocution, Monseigneur a adressé, avec une onctueuse dignité pastorale, aux élèves de paternels avis, d'encourageantes paroles au maître, et leur a exprimé avec quel bonheur il leur accordait sa bénédiction épiscopale. »

« Ces deux exemples qui ne sont pas les seuls, nous ont paru bons à citer; ils indiquent ce que l'on peut obtenir, même dans les écoles primaires rurales pour l'enseignement du chant. »

« Il va sans dire que là où le chant religieux est cultivé avec ce succès, grâce à des leçons données en dehors du temps des classes, mais auxquelles le chef d'école s'associe, on profite en même temps de la facilité acquise par cet enseignement spécial, pour faire apprendre aux élèves des morceaux simples et courts, propres à donner à l'entrée et à la sortie un mouvement régulier, à mettre de la variété dans les exercices et à rendre ainsi l'étude plus attrayante. C'est à cela que se bornent jusqu'ici beaucoup d'écoles, mais c'est déjà quelque chose. L'occasion et le temps permettent de faire davantage, et ces lignes mêmes, en excitant une émulation salutaire, y contribueront peut-être dans une certaine mesure. »

« Dimanche dernier, M. le préfet maritime de Lorient a été informé par M. le ministre de la marine que Leurs Majestés Impériales l'Empereur et l'Impératrice se proposent, à l'inauguration du bassin Napoléon III, à Cherbourg, de venir visiter ensuite les ports de Brest et de Lorient. S. M. Napoléon III sera le premier souverain qui aura daigné visiter notre port et les populations bretonnes de notre littoral. » (Lorientais.)

On lit dans l'Union de la Sarthe :

Dernièrement, une fripière du Mans ayant acheté dans une vente publique, pour cent sous, deux dessus de portes peints, dont personne ne se souciait, les revendit, moyennant un bénéfice de quelques francs, à une dame B..., qui demeure rue Sainte-Croix.

Ces peintures étaient surchargées d'un informe barbouillage qu'avaient peut-être fait des enfants et ne paraissaient avoir aucune valeur. M^{me} B... nettoya son acquisition et fit partir les couleurs dont une main barbare avait éblouiné l'œuvre primitive. Quelles ne furent sa surprise et sa joie de mettre à découvert la signature de François Boucher ! C'é-

taient, en effet, deux jolis camaïeux de ce maître, portant la date de 1742.

Des amateurs ont offert, depuis, des sommes importantes à M^{me} B... pour ces deux toiles dont la provenance est des plus authentiques. L'une d'elles représente l'Amour oïseleur; l'autre a pour sujet la Confiance.

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. GODET.

VILLE DE SAUMUR.

ADJUDICATION de matériaux à provenir de la démolition de 2 maisons situées à Saumur, rue du Paradis et carrefour du Puits-Tribouillet, acquises par la commune de Saumur de MM. BIGEAU et GUÉRIN, pour continuer l'alignement du côté sud de la rue neuve Beaurepaire.

Le mercredi 30 juin 1858, à midi, en l'hôtel de la Mairie, il sera procédé à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur et à l'extinction des feux, des matériaux à provenir de la démolition des 2 maisons ci-dessus désignées, sur la mise à prix de 3,000 francs.

Le cahier des charges clauses et conditions de cette adjudication est déposé au secrétariat de la Mairie, où il pourra en être pris connaissance tous les jours de midi à quatre heures (Fêtes et Dimanches exceptés).

Hôtel-de-Ville, le 18 juin 1858.

Le Maire de Saumur, député au Corps-Législatif
LOUVET.

ETAT-CIVIL du 16 au 31 mai.

NAISSANCES. — 17, Eugénie Hoard, rue de Fenet; — 20, Emile Davaine, rue du Pavillon; — 21, Eugénie Bruneau, à la Blanchisserie; — 22, Armantine Tiffoine, Basse-Île; — 24, Marie Salmon, rue de la Comédie; — Jeanne Salmon, rue de la Comédie; — 25, Marie-Marguerite Ferrus, rue de Bordeaux; — 26, Pierre-Charles Goslard, rue Saint-Lazare; — 31, Léonie-Marie-Jeanne Pellé, rue de l'Abreuvoir, — Jules Auriel, rue du Portail-Louis.

MARIAGES. — 29, Joseph Boulay, domestique, a épousé Jeanne-Marie Cleret, domestique, tous deux de Saumur; — 31, Michel Gachette, marchand d'huile, a épousé Renée Joyenval, sans profession, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 17, Marie Carré, revendeuse, 78 ans, veuve Rondenet, rue de la Visitation; — 18, Mathilde Bigot, lingère, 28 ans, célibataire, à l'Hôpital; — 19, Mathurin-Jean Daviau, 76 ans, rue de la Visitation; — Louise Chateau, domestique, veuve Delanoue, à l'Hôpital; — 20, Adèle Vaslin, dentellière, 58 ans, célibataire, rue Royale; — 21, Juliette-Victoire Dubrenil, 2 ans, rue de Fenet; — Louise-Angélique Bougreault, domestique, 59 ans, femme Routier, Grand'Rue; — 22, Madeleine Jacquemard, marchande, 30 ans, femme Rivain, rue Royale; — 25, Eugène Bersoulé, 11 ans, rue de Bordeaux; — Jeanne Salmon, 1 jour, rue de la Comédie; — 27, Louise-Catherine Aucher, journalière, 80 ans, veuve Guiot, Grand'Rue; — Michelle Quoinain, journalière, 81 ans, veuve Quoinain, à la Croix-Verte; — 28, Jean Furet, employé d'octroi, à la Providence.

d'avoir violé un ordre formel et d'avoir donné à l'équipage l'exemple de la désobéissance; celui-là sous l'accusation d'avoir désobéi de même et de s'être mis dans le cas d'attenter à la vie de son supérieur? D'un autre côté, quoi que Fargeolles eût pu faire et dire, il y avait dans Jules quelque chose de loyal que le vieux capitaine de la *Sévère* ne pouvait s'empêcher de reconnaître.

Dans le cas présent, la désertion même portait avec elle son excuse. Ce n'était pas la conduite d'un homme méprisable que celle d'un officier qui oubliait ses épaulettes, son rang, sa position à bord pour se mesurer d'individu à individu avec un subalterne.

— Il y a eu telle époque de ma vie, s'avouait tout bas l'officier supérieur, où moi aussi j'aurais foulé aux pieds la discipline, pour ne point répondre à des insultes par un texte d'ordonnance. Qui a les torts les plus graves? M'en suis-je informé? Non, je l'ignore. Et, si j'avais appuyé le débarquement du lieutenant lorsqu'il l'a sollicité, il serait à terre à cette heure, loin d'un ennemi qui pourrait bien être le vrai coupable dans tout ceci, je commence à le craindre.

Le capitaine de frégate se rappelait alors mille insinuations de Fargeolles contre son adversaire, et les voyait sous un jour tout nouveau, fort peu honorables pour l'enseigne.

— Renaud, au contraire, poursuivait-il, s'est toujours renfermé dans une généreuse réserve. Ce n'est que vers

ces derniers temps (l'autre le poussait à bout, sans doute), ce n'est que depuis un mois ou deux qu'il a usé de son autorité avec rigueur, et leur cartel était déjà échangé peut-être.

Comme contre-poids à ces considérations favorables au jeune second, se plaçait le souvenir des derniers moments de M. Labranche.

— Ne dois-je pas protection à Fargeolles! reprenait le commandant de la *Sévère*. Comment! un brave et digne serviteur qui refusait tout avancement, car sans cela il eût été non-seulement mon collègue, mais mon ancien ou même mon chef, — un homme probe qui perdait ses enfants, a voulu rendre leur fortune aux collatéraux, — un officier dévoué qui m'a donné mille preuves de son zèle, — meurt, en me demandant pour toute récompense, pour toute grâce, de veiller sur Emile Fargeolles, son seul parent au monde, — me dit-il, le seul pour lequel il eût voulu vivre.... un véritable fils pour lui.... son fils!.... son fils!.... A trois reprises différentes, il s'est servi de cette expression avec une énergie singulière. Malgré l'étonnement que me causait une semblable révélation, je jurai sur l'honneur de remplir ses dernières et sacrées volontés; ce serment parut adoucir l'heure de sa mort!... Et maintenant je sévirais!... mais je suis coupable, moi aussi, car j'ai manqué de prudence. Après une foule de symptômes évidents, je ne me suis pas aperçu qu'une haine mortelle existait entre

mon lieutenant et le fils de René Fargeolles!... Je laisse grandir l'orage, il éclate, alors j'essaie de mettre une digue impuissante à une fureur qui débordait déjà. On me désobéit: c'est la nature humaine; quand on est décidé à jouer sa vie à rouge ou noir, un ordre suffit-il pour l'empêcher? Je néglige de prendre des mesures efficaces; sans la vigilance d'un simple matelot, sans une multitude de circonstances accessoires, mon protégé aurait commis un meurtre. Quand je pouvais tout, je n'ai su faire que d'irritantes menaces; faudrait-il donc traduire froidement devant un conseil de guerre deux jeunes officiers qui tomberaient sous mon accusation!

Telles étaient les pensées de M. de Kergal, quand le capitaine d'armes entra pour lui remettre les épées de Jules et de Fargeolles.

— Il faut vous informer des causes de ce duel et du précédent. Interrogez l'équipage, Gaussard et les domestiques du carré. Je pourrais même vous adresser des reproches d'avoir très-mal exercé la police jusqu'ici; j'aurais dû tout connaître par votre organe.

— Commandant, je n'y vois pas sur le gaillard d'arrière, je n'ai point mes entrées au carré de l'état-major, je surveille et fais marcher l'équipage, c'est mon métier, mais...

— Assez! interrompit le capitaine; vous avez entendu mes ordres.

— Je m'y conformerai, répondit le sous-officier en se retirant.
(La suite au prochain numéro.)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 27 juin 1858, à midi, En l'étude de M^e CLOUARD, LES IMMEUBLES ci-après,

Situés à Marson, commune de Rou-Marson, ayant appartenu à M. PEAUCELLIER, militaire retraité,

SAVOIR :

1^o Une maison de maître et dépendances, avec cour, pressoir et jardin; le tout entouré de murs, d'une contenance de 19 ares 11 centiares;

2^o Un petit espace de terrain, près la maison, nommé la Paleine;

3^o Vingt-cinq ares 73 centiares de terre et vigne, au canton de la Garonne;

4^o Trente-et-un ares 82 centiares de terre et vigne, au même canton;

5^o Deux ares 14 centiares de jardin, au village de Marson;

6^o Trente-neuf ares 91 centiares de bois-taillis, à la Butte-de-Godebert;

7^o Et 27 ares 50 centiares de terre, dans le Marais-de-Godebert.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e CLOUARD, notaire. (308)

A VENDRE

Les DOMAINES de l'île de BOUMOIS et de l'île de la MADELEINE, situés commune de Saint-Martin-de-la-Place.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (309)

A LOUER, POUR LA SAINT-JEAN, Deux chambres et cabinets, caves et greniers. S'adresser à M. JAGOT, place du Marché-Noir. (310)

A VENDRE

En totalité ou par parties,

1^o UNE FERME,

Située BOURG et commune d'Allonnes,

D'une contenance cadastrale de 12 hectares 24 ares 03 centiares.

2^o Diverses pièces de terre labourables et près éparses,

Situées dites commune d'Allonnes, section de Russé, d'une contenance cadastrale de 6 hectares 41 ares 76 centiares.

S'adresser pour voir la ferme du bourg d'Allonnes au sieur BUSSON et pour les pièces éparses au sieur Jean-Mathurin HOUDOYER, fermiers, et pour traiter à M. GIRARD, propriétaire à Saumur. (292)

A VENDRE

Une MAISON (Café-Saumurois), sise rue Saint-Nicolas, n^o 3.

S'adresser à M^e LE BLAYE, notaire.

UN AN : 4 FR.

Administration, 7, rue de la Bourse.

Le **CRÉDIT FINANCIER**, journal hebdomadaire, le meilleur marché de tous les journaux, 4 francs par an pour Paris et les départements, paraît le samedi matin et contient : Un article **Situation**, résumé général de la Bourse de la semaine; un ou deux articles d'étude, de discussion, donnant sur toutes les opérations importantes du moment, les détails indispensables; une **Chronique** des Chemins de fer français et étrangers, renseignements pris à la source même; sur les lignes projetées ou en cours d'exécution; détails de service; **Faits divers** et nouvelles : inventions; applications de la science à l'industrie; détails commerciaux sur les denrées de première nécessité; **Bibliographie** spéciale, commerciale, scientifique, financière; **Assemblées d'Actionnaires**, paiements d'intérêts et de dividendes; **Jurisprudence** commerciale; **Bulletin** des théâtres de Paris; **Courrier financier de la semaine** et feuilleton; enfin, un **Tableau** de la Bourse relevé sur la cote officielle.

MM. E. Pégot-Ogier et C^{ie} se chargent, pour le compte de leurs clients, de les représenter aux assemblées d'actionnaires et dans toutes les affaires où leurs intérêts se trouvent engagés; de toucher tous effets publics, arrérages de rentes, coupons d'actions ou d'obligations, etc.; d'opérer les versements appelés; de convertir les titres, d'effectuer les dépôts, retraits ou renouvellements de dépôts d'actions, de fournir les renseignements les plus exacts sur la valeur de tous les titres; de faire, pour le compte des compagnies, tous paiements d'intérêts et de dividendes, et, en général, toutes opérations de finances. — Il est délivré à chaque déposant un extrait d'un registre à souche.

Les opérations sont les suivantes : Souscrire, acheter et vendre, pour compte de tiers, tous effets publics, actions et obligations industrielles de France et de l'étranger; — prendre part, sur ordres, à tous emprunts, soit d'Etat, soit de

Opérations de Banque et de Bourse, Caisse de Dépôt, Reports, Bénéfices payés tous les mois.

Pour toutes demandes et lettres, écrire franco à MM. E. PÉGOT-OGIER et C^{ie}, banquiers à Paris, ou à M. le Directeur du *Crédit financier*, rue de la Bourse, 7. — Pour envois de fonds, envoyer par lettres chargées, et dans les villes où la Banque de France a des succursales, verser au crédit de MM. E. PÉGOT-OGIER et C^{ie}, banquiers. (311)

A VENDRE

La Propriété

DE CHAMPAGNE,

Située commune de Pezay-le-Sec, canton de Chanvigny, arrondissement de Montmorillon (Vienne).

Cette propriété se compose d'une maison de maître entourée de divers bâtiments de servitudes, cour, jardins d'agrément et potager, bois futaie, etc.

Trois métairies en dépendent.

Elle contient dans son ensemble 144 hectares 40 ares 16 centiares.

S'adresser à M. CORMERY, rue du Colège, 18, à Saumur. (291)

RENTE VIAGÈRE

2,600 FRANCS

A placer sur deux têtes.

S'adresser à M^e DUTERME notaire à Saumur. (264)

A VENDRE

1^o Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.

2^o Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A VENDRE

Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean prochaine.

UNE MAISON.

Avec cour, écurie et jardin, sise rue de l'Île-Neuve.

S'adresser à M. GRANRY, rue Royale.

A VENDRE

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES,

La Jolie Propriété

DE LA BIENBOIRE, sise commune de Souzay, près Saumur.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A VENDRE

Jolie JUMENT à deux fins.

S'adresser au bureau du journal.

PORTION DE MAISON

Située rue du Petit-Maure, près la Caisse d'épargne

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine.

On fera tous les changements désirables.

S'adresser à M. LEROY, même rue.

ON DEMANDE UN JARDINIER, homme de confiance, de très-bonne conduite, pour surveiller une maison à la campagne.

S'adresser au bureau du journal.

M. SIMON, huissier, demande un CLERC. (282)

Changement de domicile.

L'étude de M^e BEAUREPAIRE, successeur de M. Jahan est transférée rue Cendrière, n^o 8. (226)

PIERRE DIVINE DE SAMPSON

GUÉRIT TOUJOURS, souvent dans les 24 heures, écoulements récents ou chroniques. — Le flacon : 4 francs. — Dépôt à Saumur, pharmacie Guichard. BON PRÉSERVATIF.

L'EAU

ET LA POMMADE ARCHELAIS

Est sans contredit la seule découverte qui, par ses nombreux succès, est reconnue infailible jusqu'à ce jour, pour la régénération de la chevelure et sa conservation.

Seul dépôt, à Saumur, chez M. BALZEAU, coiffeur. (255)

NOUVEAU BANDAGE A RÉGULATEUR

pour la guérison radicale des hernies et descentes, ne se trouve que chez l'inventeur H. BRONDETTI DE THOMIS, rue Vivienne, 48, à Paris, seule maison de ce nom qui ait obtenu des médailles pour la supériorité de ses produits. Ceintures abdominales et hypogastriques, bas pour varices légers et sans gêne. (Pour toute demande, écrire franco). (236)

POUDRE DE ROGÉ, pour préparer soi-même la Limonade purgative gazeuse, à 50 grammes de citrate de magnésie de Rogé. Cette limonade, approuvée par l'Académie impériale de médecine de Paris, le 27 mai 1847, est d'un goût très-agréable et purge aussi bien que l'eau de sedlitz.

La Poudre de Rogé se conserve indéfiniment, ce qui permet d'en avoir toujours chez soi, pour s'en servir au moment du besoin. Elle est adoptée par les premiers médecins de Paris, et d'un usage tout-à-fait populaire.

L'étiquette porte la signature Rogé, inventeur, et l'empreinte des médailles qui lui ont été décernées par le gouvernement. Une instruction est jointe à chaque flacon. — Dépôt à Paris, rue Vivienne, 12; à Saumur, chez M. DAMICOURT.

BAINS DE MER DE ST-MALO.

Plage magnifique aux portes de la ville, Casino, bals et concerts, régates, courses de chevaux (Derby de l'Ouest); vie peu chère, logements et hôtels confortables. (289)

LE JOURNAL ILLUSTRÉ

DES VOYAGES ET DES VOYAGEURS

UN NUMÉRO DE 16 PAGES PAR SEMAINE
ABONNEMENT D'UN AN : PARIS. . . . 6 f. 10 CENTIMES DÉPARTEMENTS. 8
ABONNEMENT D'UN AN : PARIS. . . . 6 f. DÉPARTEMENTS. 8

Publié en ce moment :

L'Ambassade en Chine de lord MACARTNEY, avec illustrations prises sur les lieux.

Le Voyage en Perse du chevalier CHARDIN, marchand du Roi de Perse.

Camilla, Etude de Mœurs Louisianaises, par M. CH. JOBEY.

Course à Athènes, par M. A. BROUËT, professeur à l'Ecole impériale de St-Cyr.

EN VENTE :

Le 1^{er} et le 2^e volume, formant la première année de l'abonnement. — Prix du vol. 5 f.; par la poste, 4 fr.

On s'abonne, par un mandat sur la poste, au bureau du journal, 46, rue Saint-Louis, au Marais.

Les numéros se vendent séparément chez tous les marchands d'illustrations.

Vente en gros : à la Librairie Moderne, chez G. Havard, éditeur, boulevard de Sébastopol (rive gauche).

A Bruxelles, chez Brouwet, rue de la Montagne-de-la-Cour. — A Alger, chez Tissier, libraire.

La deuxième année de l'abonnement commence le 1^{er} avril 1858.

Les journaux de la correspondance seront servis mensuellement, pour éviter le pli.

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.

LE CRÉDIT FINANCIER

5^e ANNÉE.

Administration, 7, rue de la Bourse.